

AVIS AUX FAMILLES DES BACHELIERS devant déposer un dossier auprès de l'ANBG

Le Consulat de France vous informe que vous pourrez être accueillies sans RDV lundi 8 juillet à partir de 8h00 - horaires impératifs – pour obtenir la légalisation des documents nécessaires au dossier de l'ANBG